

Informations concernant la gestion des absences en stage

Pour faciliter la lecture de ce document, la forme masculine est utilisée indifféremment pour les femmes comme pour les hommes.



Dans le cadre du suivi de la formation de l'apprenti, nous poursuivons le processus de gestion des absences en cours et en stage.

Par conséquent, dès 4 jours d'absence, le lieu de stage doit obligatoirement nous informer des dates à l'adresse mail, absences.stage@ecoledesoins.ch, et à chaque fois que la situation se répètera.

Merci de bien vouloir également prendre en compte les directives suivantes :

- Il est de la responsabilité du lieu de stage de compléter la fiche d'absence. Le document est envoyé systématiquement avec la confirmation de stage. Toutefois, en cas de perte, ce document se trouve sur <https://ecoledesoins.ch/partenaires/> Attention : sélectionner le document selon la classe de l'apprenti.
- Le référent du stage tient à jour la fiche de suivi des absences en stage. Il y fait figurer la date du début de l'absence et la date de retour en stage. Il indique sous l'espace remarques, si l'absence a fait l'objet d'une demande de congé auprès du lieu de stage.
- En cas de maladie, d'accident ou tout autre motif, l'apprenti informe le stage de son absence avant le début de l'horaire prévu.
- Les jours d'absence ne sont en aucun cas remplacés.
- Dès le 4^e jour d'absence consécutif, l'apprenti doit présenter un certificat médical original à l'école (photocopie possible au lieu de stage).
- En fin de stage, ce document est signé par le lieu de stage (référent de stage ou autre).

La fiche de suivi des absences en stage par classe est à retourner **uniquement par courriel**, le dernier jour du stage, à l'adresse suivante : absences.stage@ecoledesoins.ch.

Nous vous sommes très reconnaissants de l'attention que vous porterez à ce document et nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Véronique Favre-Pittet
Responsable de la pratique professionnelle (EM)



Voir au dos